



Licenciement pour faute grave

Par **aurore72000**, le **13/10/2013** à **12:59**

Bonjour,
Etant licencier pour faute grave suite a un abandon de poste lundi dernier. il mont
precisez sur la lettre comme quoi les papiers sont a ma disposition chez l'employeur mais que
je doit les appeler pour prendre rdv avant. Donc du coup le jour meme jappel et la on me dit on
vous rappellera des que les papiers seront faits.Sa fait deja une semaine que j'attend. ont il le
droi?

Par **DSO**, le **13/10/2013** à **14:26**

Bonjour,
Normalement les documents doivent être prêts dès la rupture du contrat de
travail.
Il existe cependant une "tolérance" (qui n'est pas de droit) pour que l'employeur
vous remette ces documents.
Cordialement,
DSO